



DEPARTEMENT DE L'HERAULT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES
ORDURES MENAGERES PEZENAS-AGDE**

SEANCE du jeudi 21 février 2019

DLB 2019/247

L'an deux mille dix-neuf et le jeudi 21 février à 17h30, les membres du Comité Syndical du SMICTOM Pézenas-Agde se sont réunis en session ordinaire, dans le lieu habituel de leurs séances, sous la Présidence de Monsieur Alain VOGEL-SINGER, Président.

Date de la convocation : vendredi 15 février 2019

Affichage de la convocation : vendredi 15 février 2019

Présents : Alain VOGEL-SINGER, Richard BAGAN, Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Dominique BIGARI, Louis BORRAS, Catherine BOUSQUET, Bernard CHAUD, Sandrine DENIER, André FRETAY, Jean-Yves LE BOZEC, Jean-Pierre LAMBERT, Michel LOUP, Marie-Antoinette MORA, Jean-Claude RENAU, Régis VIDAL, Guy AMIEL, Philippe AUDOUI, Jean AUGÉ, Louis BENTAJOU, Rémi BOUYALA, Louis CARME, Michel CARAYON, Sébastien FREY, Noëlle MARTINEZ, Rémy GLOMOT, Alain GRENIER, Chantal GUILHOU, Jean-Luc GUIRAUDOU, Christian JANTEL, Marion MAERTEN, Serge MALDONADO, Pierre MARHUENDA, Jean MARTINEZ, Marie-Hélène MATTIA, Jacques MARTI, Gérard PEREZ, Jean-François BARRACHINA, Daniel RENAUD, Alain RYAU, Annick SATGER, Bernard SAUCEROTTE, Edgar SICARD, Christian THERON, Michel TRINQUIER, Olivier BRUN, Christian ALLEMANY, Jacques ELIEZ, Michel FARENC, Sylvie KLEIN, Martine RAYNAUD, Adam DA SILVA, Philippe MARTINEZ, Marc GUERIN.

Absents excusés : Gérard ABELLA, Didier AMADOR, Alain BIOLA, Gérard BOYER, Gérard GAUTIER, Irène LATAPIE, Dominique MARCOS, Daniel MARECHAL, Bernard MONTAGUD, Christian PEREZ, Christophe THOMAS, Claude VISTE, Jean-Marie AT, Gérard BARRAU, Jacques BOLINCHES, Laurent DURBAN, Philippe FAURE, Vincent GAUDY, Robert GAYRAUD, Laure GODEFROY, Philippe HUPPE, Gérard MILLAT, Daniel BARTHES, Hubert GRAS, Paul ISARD, Geneviève JALBY, Alain JARLET, François LLOP, Manuelle RODRIGUEZ, Pierre-Jean ROUGEOT, Robert SOUQUE, François TAUPIN, Emmanuel VILLANUEVA.

Secrétaire de séance : Sébastien FREY

Objet : Décisions du Président

Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité Syndical est invité à prendre connaissance des décisions prises par le Président, en vertu des délibérations du 23 mai 2014 et du 28 juin 2018, qui sont les suivantes :

DC 2018-33

OBJET : Réalisation d'un Contrat de Prêt d'un montant de 3 000 000 € auprès du Crédit Agricole du Languedoc pour le financement des investissements de la collectivité

De signer le contrat de prêt avec le Crédit Agricole dans les conditions suivantes :

Principales caractéristiques du contrat de prêt :

- Score Gissler : 1A,
- Montant du contrat de prêt : 3 000 000 euros,
- Durée du contrat de prêt : 7 ans,
- Objet du contrat de prêt : financer les investissements.
- Tirage des fonds : dans les 8 mois de la signature par le prêteur, dont le 1er versement de 10% minimum à intervenir impérativement dans les 4 mois de la date d'édition (27/11/2018),
- Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 0,75 %,
- Échéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité mensuelle
- Mode d'amortissement : amortissement progressif du capital avec échéances constantes,
- Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, selon les conditions exposées au contrat,
- Frais de dossier : 3 000 euros.

De signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

DC 2018-34

OBJET : Souscription d'une Ligne de trésorerie auprès de la Banque Postale

De signer le contrat pour une ligne de trésorerie avec la Banque Postale dans les conditions suivantes :

Principales caractéristiques du contrat de prêt :

- Prêteur : BANQUE POSTALE
- Objet : Financement des besoins de trésorerie
- Nature : Ligne de Trésorerie utilisable par tirages
- Montant maximum : 2 000 000 €
- Durée maximum : 364 jours
- Taux intérêt : EONIA +marge 0,53% l'an
- Base de calcul : Exact/360
- Taux Effectif global : 0,64% (taux donné à titre d'illustration, n'engageant pas le prêteur)
- Modalités de remboursement : Paiement trimestriel à terme échu des intérêts et remboursement du capital à tout moment et au plus tard à l'échéance finale
- Date d'effet du contrat : 28 décembre 2018
- Date d'échéance du contrat : 27 décembre 2019
- Garantie : Néant
- Commission d'engagement : 2 000 € soit 0,10% du montant maximum payable au plus tard à la date de prise d'effet du contrat
- Commission de non utilisation :
 - aucune commission ne sera appliquée si le taux d'utilisation constaté quotidiennement est inférieur ou égal à 50%,
 - 0,05% du montant non tiré si le taux de non utilisation constaté quotidiennement est strictement supérieur à 50% et inférieur ou égal à 65%,
 - 0,10% du montant non tiré si le taux de non utilisation constaté quotidiennement est strictement supérieur à 65% et inférieur ou égal à 100%.

Le taux de tirage correspond au montant tiré quotidiennement exprimé en pourcentage du montant maximum.

Elle est payable à compter de la prise d'effet du contrat trimestriellement à terme échu le 8^{ème} jour ouvré du trimestre suivant :

- Modalités d'utilisation : Tirage/versement, procédure de crédit d'office privilégiée et montant minimum de 10 000 € pour les tirages

Le Président est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative à la ligne de trésorerie décrite ci-dessus et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre décision et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de ligne de trésorerie, ayant reçu tous pouvoirs à cet effet.

DC 2018-36

OBJET : Contrat d'assistance d'un hydrogéologue pour implantation forage d'eau sur le site de VALOHÉ

De signer un contrat de prestation avec la société BEMEA Sarl, représentée par son dirigeant Laurent SANTAMARIA et domiciliée 7 rue du Chardonnay à CLERMONT L'HERAULT- 34800

Dit que la prestation sera payée à la fin de chaque phase telle que définie dans le devis, soit :

PHASE 1 : Etude préalable pour un montant de 2 920 € H.T

PHASE 2 : Suivi de travaux de forage pour un montant de 5 100 € H.T

PHASE 3 : Dossier de demande d'autorisation pour un montant de 2 750 € H.T

Soit un total de 10 770 € H.T et 12 924 € TTC.

DC 2018-37

OBJET : Fourniture et travaux d'installation de bâtiments modulaires pour le parking des polybennes à la carrière des roches bleues et de bâtiments modulaires pour le siège administratif de Nézignan l'Evêque Marché n°2018-FOU-29

De passer le marché relatif à la fourniture et aux travaux d'installation de bâtiments modulaires pour le parking des polybennes à la Carrière des Roches Bleues et de bâtiments modulaires pour le siège administratif de Nézignan l'évêque.

Pour le Lot 1 - Carrière des Roches Bleues, avec la société HEXIS CONSTRUCTION MODULAIRE ZI Horizons Sud 34110 Frontignan, pour un montant DPGF de 43 533.75 € HT. Le marché est conclu pour une durée globale de 3 mois à compter de la réception de l'ordre de service.

Pour le Lot 2 - Siège administratif Nézignan, avec la société MOUVBOX 1905 Avenue Julien PANCHOT 66000 Perpignan, pour un montant DPGF de 60 691.00 € HT. Le marché est conclu pour une durée globale de 3 mois à compter de la réception de l'ordre de service.

DC 2018-38

OBJET : Fourniture de compacteurs monoblocs embarqués pour le SICTOM de PEZENAS-AGDE relance Marché n°2018-FOU-30

De passer le marché relatif à la fourniture de compacteurs monoblocs embarqués, avec la société PRESSOR 6 rue du Forez 91090 Lisses, pour un montant DPGF de 62 300 € HT. Le marché est conclu pour une durée de 10 semaines à compter de la date de notification.

DC 2018-39

OBJET : Travaux de maintenance en électricité générale des bâtiments et de maintenance électrique sur des équipements industriels Marché n°2018-SER-28

De passer le marché relatif aux travaux de maintenance en électricité générale des bâtiments et de maintenance électrique sur des équipements industriels, avec la société INEO MPLR ZA Front de la Banquière Le Météor 34970 Lattes, pour un montant maximum de 140 000 € HT. Le marché est conclu pour une durée de 4 ans à compter du 11/01/2019.

DC 2018-40

OBJET : Maintenance, vérification et révisions réglementaires d'un parc de ponts bascule Marché n°2018-SER-25

De passer le marché relatif à la maintenance, vérifications et révisions réglementaires d'un parc de ponts bascule, avec la société MIDI PESAGE ZAC Saint Louis 16 Allée de la Sarriette 84250 Le Thor, pour un montant maximum de 160 000 € HT. Le marché est conclu pour une durée de 4 ans à compter du 10/01/2019.

DC 2019-01

OBJET : Contrat de Location du logement de fonction du DGS : modification de la décision 2017-01 en son article 2 concernant les dates du bail (correction erreur matérielle)

De signer un bail de location avec Madame Fanny PERSICO, domiciliée 40, rue de la Charité, 97410 SAINT PIERRE Réunion, dont le mandataire est l'EURL EYE IMMOBILIER dont le siège social est sis au 8, rue Anatole France à Pézenas, pour un appartement sis 11, place Bonnet à Pézenas, en tant que logement de fonction du Directeur Général des Services de la collectivité.

Le bail est signé pour une durée de trois (3) ans à compter du 1er mars 2017 et se terminera le 29 février 2020 avec la possibilité de renouveler le bail pour une durée de trois (3) années supplémentaires. Les autres articles restent inchangés.

DC 2019-02

OBJET : Bail de location du terrain des Roches Bleues à Saint Thibéry

De signer un bail de location d'un terrain nu pour des parcelles sises lieudit Les Moulières, section B375 à B383 à St Thibéry (34630) d'une superficie de 5000m² avec la société des Carrières des Roches Bleues, domiciliée Lieudit Naffrie - Route de Pézenas - 34630 St Thibéry et représentée par son directeur M. C.H. BRISSE.

Le bail est signé pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} mars 2019 et se terminera le 28 février 2022 avec la possibilité de renouveler le bail pour une durée de six mois supplémentaires.

Le montant mensuel du loyer est de mille huit cents euros H.T (1 800 €), payable semestriellement. Les charges, d'un montant de 300 € seront facturées semestriellement et régularisées annuellement.

DC 2019-03

**OBJET : FOURNITURE ET LIVRAISON DE MOBILIER DE BUREAU
MARCHE N°2018-FOU-33**

De passer le marché relatif à la fourniture et la livraison de mobilier de bureau, avec la Société BUROSPACE, PAE Mercorent, 229 rue Beau de Rochas, 34500 BEZIERS, pour un montant total maximum H.T de 200 000,00 €. L'accord-cadre est conclu pour une durée de 4 ans.

DC 2019-04

**OBJET : FOURNITURE, TRANSPORT ET POSE DE 1 A 6 ARMOIRES POUR LE STOCKAGE DES
DECHETS DANGEREUX DES MENAGES (DDM) EN DECHETERIES
MARCHE N°2018-FOU-22**

De passer le marché relatif à la fourniture, au transport et la pose de 1 à 6 armoires pour le stockage des Déchets Dangereux des Ménages (DDM) en déchèteries, avec la Société AGECE SAS, Hôtel d'entreprises Ary, Place du jeu de Paume, 64240 HASPARREN, pour un montant total maximum H.T de 90 000 €. L'accord-cadre est conclu pour une durée de 1 an.

DC 2019-05

OBJET : FOURNITURE D'UN CHARIOT TÉLESCOPIQUE MARCHE N°2018-FOU-32

De passer le marché relatif à la fourniture d'un chariot télescopique, avec la Société BERGERAT MONNOYEUR, 117 rue Charles Michels, 93200 Saint Denis, pour un montant H.T de 100 297 €. Le marché est conclu pour une durée de 6 mois à compter de la date de notification.

Le Comité Syndical,

Où l'exposé de son Président,

PREND ACTE du compte rendu des décisions sus exposées.

Ont signé au registre les membres présents.

Fait les jour, mois et an susdits.

Le Président,


Alain VOGEL-SINGER



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la transmission au représentant de l'État le 8/03/2019 et de sa publication le 8/03/2019

A Nézignan l'Évêque, le 8/03/2019